



## Rapport de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Numéro de dossier : **2023.04.13.39069.RENARD**  
Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 03-201 – Février 2016  
Date du repérage : 22/05/2023  
Temps passé sur site : 00h30



### Conclusion

**Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.**



## A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : ..... **Vendée**

Adresse : ..... **40 BOULEVARD DES COURLIS**

Commune : ..... **85460 L AIGUILLO SUR MER**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

....., **Lot numéro : NC**

**Section cadastrale AI, Parcell(s) n° 70**

Informations collectées auprès du donneur d'ordre :

- Présence de traitements antérieurs contre les termites**
- Présence de termites dans le bâtiment**
- Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 131-3 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 01/11/2006**

Documents fournis:

..... **Néant**

Désignation du (ou des) bâtiment(s) et périmètre de repérage :

..... **Habitation (maison individuelle)**

Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH :

..... **Le bien est situé dans une zone soumise à un arrêté préfectoral.**

## B. - Désignation du client

Désignation du client :

Nom et prénom : ..... **Consorts RENARD**

Adresse : ..... **40 BOULEVARD DES COURLIS 85460 L AIGUILLO SUR MER**

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Autre**

Nom et prénom : ..... **Consorts RENARD**

Adresse : ..... **40 BOULEVARD DES COURLIS  
85460 L AIGUILLO SUR MER**

## C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : ..... **Emmanuel ROGEON**

Raison sociale et nom de l'entreprise : ..... **SAS ELMCR**

Adresse : ..... **18, rue des trois piliers  
85000 LA ROCHE SUR YON**

Numéro SIRET : ..... **833976582**

Désignation de la compagnie d'assurance : ... **AXA**

Numéro de police et date de validité : ..... **10138305104 / 31/12/2023**

Certification de compétence **CPDI1058** délivrée par : **I.Cert, le 21/09/2020**

(Clause de Réserve de propriété - loi 80-335 du 12.05.80) Les rapports de diagnostics délivrés restent la propriété de APT'IMMO jusqu'au paiement intégral de la facture. Ceux-ci ne pourront être utilisés par le client avant leur paiement intégral.

**Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.**

**D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :**

## LISTE DES PIÈCES VISITÉES :

**DÉPENDANCES - ATELIER,**  
**DÉPENDANCES - APPENTIS,**  
**RDC - GARAGE,**  
**RDC - CUISINE,**  
**RDC - VÉRANDA,**  
**RDC - SÉJOUR,**

**RDC - DÉGAGEMENT,**  
**RDC - CHAMBRE 1,**  
**RDC - SALLE D'EAU,**  
**RDC - WC,**  
**RDC - CHAMBRE 2,**  
**RDC - CHAMBRE 3,**  
**COMBLES 2**

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Dépendances		
Atelier	Sol - Carrelage Mur - Enduit Plafond - Lambris bois Fenêtre(s) en PVC Porte(s) en PVC Plinthes en carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Appentis	Sol - Béton Mur - Enduit Plafond - Charpente bois	Absence d'indices d'infestation de termites
RDC		
Garage	Sol - Carrelage Mur - Enduit Plafond - Lambris bois Fenêtre(s) en PVC Porte(s) en aluminium et PVC Plinthes en carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine	Sol - Carrelage Mur - Faïence, enduit Plafond - Lambris bois Fenêtre(s) en PVC Porte(s) en bois Plinthes en carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Vérande	Sol - Carrelage Mur - Enduit Plafond - Charpente bois Fenêtre(s) en aluminium Plinthes en carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Séjour	Sol - Carrelage Mur - Enduit Plafond - Charpente bois Fenêtre(s) en PVC Porte(s) en bois Plinthes en carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement	Sol - Carrelage Mur - Plâtre ou assimilé Plafond - Lambris bois Plinthes en carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 1	Sol - Carrelage Mur - Plâtre ou assimilé Plafond - Lambris bois Fenêtre(s) en PVC Porte(s) en bois Plinthes en carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau	Sol - Carrelage Mur - Faïence Plafond - Lambris bois Fenêtre(s) en PVC Porte(s) en bois	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
WC	Sol - Carrelage Mur - Faïence Plafond - Lambris bois Fenêtre(s) en PVC Porte(s) en bois Plinthes en carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 2	Sol - Carrelage Mur - Plâtre ou assimilé Plafond - Lambris bois, charpente bois Fenêtre(s) en PVC Porte(s) en bois Plinthes en carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 3	Sol - Carrelage Mur - Plâtre ou assimilé Plafond - Lambris bois Fenêtre(s) en PVC Porte(s) en bois Plinthes en carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Combles 2	Plafond - Charpente bois	Absence d'indices d'infestation de termites

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...

(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

## E. – Catégories de termites en cause :

LA MISSION ET SON RAPPORT SONT EXÉCUTÉS CONFORMÉMENT À LA NORME AFNOR NF P 03-201 (FÉVRIER 2016) ET À L'ARRÊTÉ DU 07 MARS 2012 MODIFIANT L'ARRÊTÉ DU 29 MARS 2007.

LA RECHERCHE DE TERMITES PORTE SUR DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TERMITES :

- **LES TERMITES SOUTERRAINS**, REGROUANT CINQ ESPÈCES IDENTIFIÉS EN FRANCE MÉTROPOLITAINE (RETICULITERMES FLAVIPES, RETICULITERMES LUCIFUGUS, RETICULITERMES BANYULENSIS, RETICULITERMES GRASSEI ET RETICULITERMES URBIS) ET DEUX ESPÈCES SUPPLÉMENTAIRES DANS LES DOM (COPTOTERMES ET HETEROTERMES),

- **LES TERMITES DE BOIS SEC**, REGROUANT LES KALOTERMES FLAVICOLIS PRÉSENT SURTOUT DANS LE SUD DE LA FRANCE MÉTROPOLITAINE ET LES CRYPTOTERMES PRÉSENT PRINCIPALEMENT DANS LES DOM ET DE FAÇON PONCTUELLE EN MÉTROPOLE.

- **LES TERMITES ARBORICOLE**, APPARTIENNENT AU GENRE NASUTITERMES PRÉSENT PRESQU'EXCLUSIVEMENT DANS LES DOM.

LES PRINCIPAUX INDICES D'UNE INFESTATION SONT :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

### Rappels réglementaires :

L 133-5 du CCH : Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. En cas de démolition totale ou partielle d'un bâtiment situé dans ces zones, les bois et matériaux contaminés sont incinérés sur place ou traités avant tout transport si leur destruction par incinération sur place est impossible. La personne qui a procédé à ces opérations en fait la déclaration en mairie.

Article L 112-17 du CCH : Les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Ces règles peuvent être adaptées à la situation particulière de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de Saint-Martin.



## F. – Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

**COMBLES 1 (ABSENCE DE VOLUMES SOUS RAMPANTS)**

## G. – Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
COMBLES 1	TOUTES	ABSENCE DE VOLUMES SOUS RAMPANTS
DÉPENDANCES - ATELIER	PLAFOND	LAMBRIS NON DÉMONTABLE SANS L'ENDOMMAGER
RDC - GARAGE, RDC - CUISINE, RDC - DÉGAGEMENT, RDC - CHAMBRE 1, RDC - SALLE D'EAU, RDC - WC, RDC - CHAMBRE 2, RDC - CHAMBRE 3	PLAFOND	LAMBRIS NON DÉMONTABLE SANS L'ENDOMMAGER

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

## H. – Constatations diverses :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses
Néant	-	-

*Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature et le nombre. Cependant la situation de ces autres agents sera indiquée au regard des parties de bâtiments concernées.*

*Note 1: Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.*

## I. – Moyens d'investigation utilisés :

LA MISSION ET SON RAPPORT SONT EXÉCUTÉS CONFORMÉMENT À LA NORME AFNOR NF P 03-201 (FÉVRIER 2016), À L'ARTICLE L.133-5, L.133-6, L 271-4 à 6, R133-7 ET À L'ARRÊTÉ DU 07 MARS 2012 MODIFIANT L'ARRÊTÉ DU 29 MARS 2007. LA RECHERCHE DE TERMITES PORTE SUR LES TERMITES SOUTERRAIN, TERMITES DE BOIS SEC OU TERMITES ARBORICOLE ET EST EFFECTUÉE JUSQU'À 10 MÈTRES DES EXTÉRIEURS DE L'HABITATION, DANS LA LIMITÉ DE LA PROPRIÉTÉ.

### MOYENS D'INVESTIGATION :

- EXAMEN VISUEL DES PARTIES VISIBLES ET ACCESSIBLES.
- SONDAGE MANUEL SYSTÉMATIQUE DES BOISERIES À L'AIDE D'UN POINÇON.
- UTILISATION D'UN CISEAU À BOIS EN CAS DE CONSTATATION DE DÉGRADATIONS.
- UTILISATION D'UNE ÉCHELLE EN CAS DE NÉCESSITÉ.
- À L'EXTÉRIEUR UNE HACHETTE EST UTILISÉE POUR SONDER LE BOIS MORT.

REPRÉSENTANT DU PROPRIÉTAIRE (ACCOMPAGNATEUR) :

**Consorts RENARD**

COMMENTAIRES (ÉCART PAR RAPPORT À LA NORME, ...) :

**Néant**

## J. – VISA et mentions :

Mention 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de terme dans le bâtiment objet de la mission.

Mention 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Nota 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.131-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 3 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

Nota 4 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I.Cert**

Visite effectuée le **22/05/2023**.

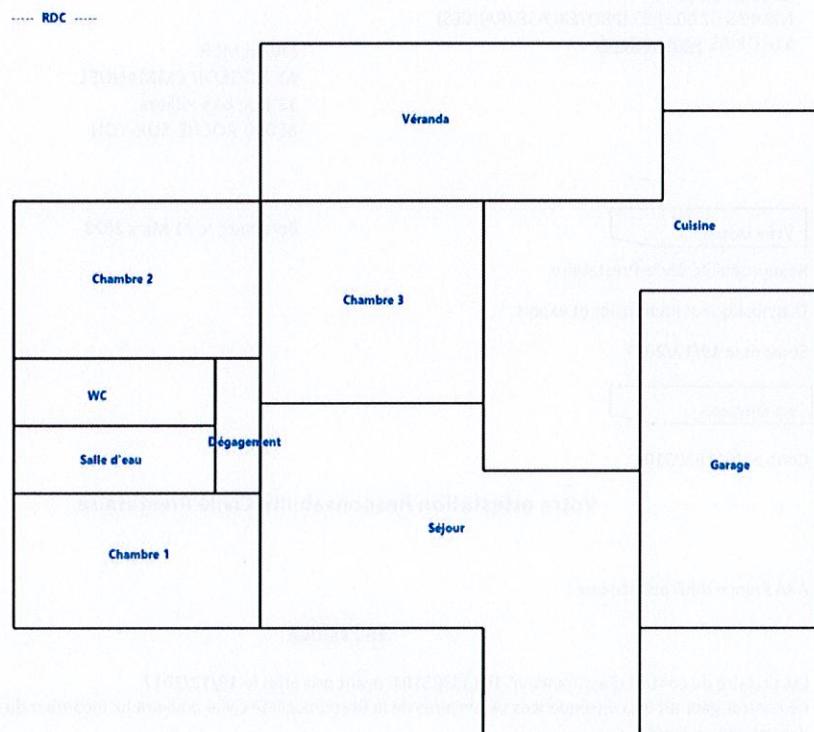
Fait à **L AIGUILLOU SUR MER**, le **22/05/2023**

Par : Emmanuel ROGEON

  
DIAGNOSTIC TECHNIQUE IMMOBILIER  
18, Rue des Trois Piliers - 85000 La Roche Sur Yon  
Tél : 02.51.94.10.10 - Fax : 02.51.05.66.62  
contact@aptimmo.fr  
SARL au capital de 299 000 €  
Siret : 342 058 025 00019 - APE : 7120B

**Signature du représentant :**

## Annexe – Plans – croquis



## Annexe – Ordre de mission / Assurance / Attestation sur l'honneur

Aucun document n'a été mis en annexe

COURTIER  
PROTEXI ASSURANCES  
CABINET DOMBLIDES ET DE SOUYS  
293 COURS DE LA SOMME  
33800 BORDEAUX  
05 56 92 71 77  
N°ORIAS 07 002 895 (PROTEXI ASSURANCES)  
Site ORIAS [www.orias.fr](http://www.orias.fr)



SAS ELMCR  
M. ROGEON EMMANUEL  
18 Rue des Pilliers  
85000 ROCHE-SUR-YON

Votre contrat

Bordeaux, le 31 Mars 2023

Responsabilité Civile Prestataire

Diagnostiqueur immobilier et expert

Souscrit le 19/12/2017

Vos références

Contrat 10138305104

### Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :

#### SAS ELMCR

Est titulaire du contrat d'assurance n° 10138305104 ayant pris effet le 19/12/2017.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

ACTIVITES A	ACTIVITES B dont ACTIVITES A	ACTIVITES C dont ACTIVITES A & B
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Le Constat des Risques d'Exposition au Plomb (CREP)</li><li>▪ Le Diagnostic de Risque d'Intoxication au Plomb dans les Peintures (DRIPP)</li><li>▪ L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux contenant de l'amiante,</li><li>▪ Le dossier Technique Amiante (DTA)</li><li>▪ Le Diagnostic Amiante avant-vente</li><li>▪ Le contrôle périodique de l'état de conservation des Matériaux et Produits Contenant de l'Amiante (MPCA),</li><li>▪ Le Dossier Amiante Partie Privative (DAPP)</li><li>▪ L'état relatif à la présence de termites</li><li>▪ L'état parasitaire (Mérule, Vrillettes, Lycus)</li><li>▪ Information sur la présence de Mérule (Loi Alur)</li><li>▪ Le diagnostic Légionelle</li><li>▪ L'état de l'installation intérieure de gaz, dont ERP</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Le formateur, l'examineur, le certificateur diagnostic,</li><li>▪ La détection de l'humidité et des fuites d'eau non destructive,</li><li>▪ Le diagnostic sécurité piscine,</li><li>▪ Le diagnostic amiante avant travaux/démolition,</li><li>▪ Le diagnostic de repérage de l'amiante sur les navires, et sur les matériels roulants ferroviaires,</li><li>▪ Le contrôle visuel après travaux de retrait MPCA,</li><li>▪ Le contrôle de la qualité de l'air, de la concentration</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ La recherche de plomb avant travaux ou démolition,</li><li>▪ Le diagnostic plomb dans l'eau, métaux lourds,</li><li>▪ Le contrôle visuel après travaux plomb,</li><li>▪ Le diagnostic acoustique</li><li>▪ Le diagnostic Radon,</li><li>▪ Le diagnostic géothermie G,</li><li>▪ Le diagnostic Monoxyde de Carbone,</li><li>▪ Le diagnostic et le conseil relatifs à la gestion des Produits, Équipements, Matériaux, et des Déchets issus de la démolition ou de la rénovation des bâtiments dans le cadre de la mise en place d'une économie circulaire (PEMD 2022),</li></ul>

-1-

**Vos références**  
Contrat 10138305104



<ul style="list-style-type: none"><li>▪ L'état de l'installation intérieure d'électricité, dont ERP</li><li>▪ La vérification initiale, et périodique gaz/électricité</li><li>▪ Diagnostic assainissement collectif et non collectif</li><li>▪ Le diagnostic humidité,</li><li>▪ La vérification de la conformité du logement aux normes de décence, et de salubrité</li><li>▪ Le diagnostic accessibilité handicapé,</li><li>▪ Le diagnostic de la performance numérique,</li><li>▪ Le diagnostic Eco Prêt, Prêt à Taux Zéro, Prêt Conventionné : normes d'habitabilité</li><li>▪ Le diagnostic Loi Boutin, Loi Scellier, Loi Carrez,</li><li>▪ Le mesurage de la surface habitable, et d'habitabilité,</li><li>▪ La coordination SPS,</li><li>▪ l'Etat des Servitudes, Risques et d'Information sur les Sols (ESRIS)</li><li>▪ L'état des risques et pollution ERP</li><li>▪ Le Diagnostic de Performance Energétique (DPE)</li><li>▪ Réalisations de bilans thermiques par infiltrométrie et/ou thermographie infrarouge</li><li>▪ La mesure de la perméabilité des réseaux aérauliques,</li><li>▪ La délivrance de l'attestation de la réglementation thermique RT 2012/2020</li><li>▪ Qualification 8711 : Mise en place d'un système de mesure, et réalisation des mesures de perméabilité à l'air des enveloppes de bâtiment,</li><li>▪ Qualification 8722 : Mise en place d'un système de mesure, et réalisation des mesures de perméabilité à l'air des réseaux aérauliques,</li><li>▪ L'étude thermiques RT 2005/2012/2020, et bâtiments existants,</li><li>▪ L'Analyse du Cycle de Vie du Bâtiment (ACV)</li><li>▪ L'audit énergétique de maison individuelle (Formation FEEBAT)</li><li>▪ L'état des lieux locatifs, dont celui relatif à la conformité aux normes d'habitabilité, et dans le cadre de l'établissement d'un prêt,</li><li>▪ L'assistance à la réception de logement</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ en fibre d'amiante dans l'air ; mesure d'empoussièlement,</li><li>▪ Le conseil en économie et maîtrise de l'énergie à L'EXCLUSION DE TOUTES PRECONISATIONS DE TRAVAUX</li><li>▪ Le diagnostic ascenseur,</li><li>▪ Le diagnostic contrôle de sécurité des Aires de jeux</li><li>▪ Le certificat de conformité des travaux de réhabilitation dans le cadre de l'investissement locatif dans l'ancien</li><li>▪ Le diagnostic pathologique des bâtiments, après examen technique</li><li>▪ L'expertise et l'estimation de valeur vénale et locatif, expertise amiable</li><li>▪ Le diagnostic Mâchefer avant travaux et démolition</li><li>▪ L'assistance, le conseil, le contrôle, la certification de la mise en place de la modélisation numérique du bâtiment (BIM)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Le diagnostic de la pollution des sols,</li><li>▪ Fourniture et/ou pose de détecteurs de fumée (DAAF),</li><li>▪ Diagnostic Voivres -Arnante-HAP-Silice,</li><li>▪ Contrôle des installations électriques par thermographie infrarouge selon spécification APSAD D19,</li><li>▪ Contrôle des installation et équipement incendie</li><li>▪ Contrôle initial et périodique des installations d'électricité, de gaz, de engins de levage et de chantier</li><li>▪ Le Diagnostic Technique Global (DTG),</li><li>▪ Le Document d'Evaluation Unique des Risques d'Entreprise (DUER) pour le compte des syndics et gestionnaires d'immeuble</li><li>▪ La réalisation de l'état descriptif de division, millième-tantième</li><li>▪ L'audit énergétique copropriété</li><li>▪ Contrôle des travaux d'isolation des combles,</li><li>▪ L'état Risques et Environnement pour les aléas naturels, miniers, ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution,</li><li>▪ Les Diagnostics de conformité de matériels de radio protection PCR</li><li>▪ Missions d'Expert en Rénovation Énergétique ERE</li><li>▪ Le Diagnostic pour les missions de dépôt de Permis de Travaux</li><li>▪ Les fans tests, test par infiltrométrie des installations fournies à l'extinction automatique à gaz IEAG, norme ISO 14520,</li><li>▪ L'Etude Environnementale et Thermique RE 2020, et bâtiments existants,</li><li>▪ La délivrance de l'attestation de la Réglementation Environnementale RE 2020,</li><li>▪ Le Contrôle des Ventilations Mécaniques VMC lié à la RE 2020..</li></ul>
---	---	---

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

Vos références  
Contrat 10138305104



La présente attestation est valable du 01/04/2023 au 31/12/2023 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Guillaume BORIE, Directeur Général Délégué



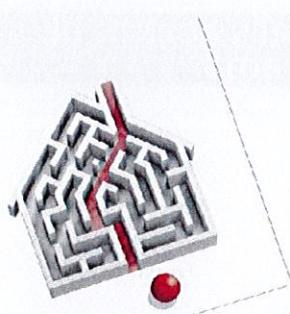
#### Nature des garanties

Nature des garanties	OPTION 1	Limites de garanties en €
Tous dommages corporels, matériel et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)		9 000 000 € par année d'assurance
<b>Dont:</b>		9 000 000 € par année d'assurance
Dommages corporels		
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus		1 200 000 € par année d'assurance

#### Autres garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) Article 3.1 des CG	750 000 € par année d'assurance
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	500 000 € par année d'assurance dont 300 000 € par sinistre
Dommages immatériels non consécutifs autre que ceux visés par l'obligation d'assurance (article 3.2 des CG)	150 000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre
Reconstitution de documents / médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30 000 € par sinistre

CG: conditions générales du contrat



## Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI 1058 Version 009

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

**Monsieur ROGEON Emmanuel**

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention	Amiante Sans Mention* Date d'effet : 21/09/2020 - Date d'expiration : 20/09/2027
DPE tout type de bâtiments	Diagnostic de performance énergétique avec mention : DPE tout type de bâtiment Date d'effet : 06/03/2019 - Date d'expiration : 05/03/2024
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel Date d'effet : 06/03/2019 - Date d'expiration : 05/03/2024
Électricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 08/04/2019 - Date d'expiration : 07/04/2024
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 08/04/2019 - Date d'expiration : 07/04/2024
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 21/09/2020 - Date d'expiration : 20/09/2027
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine Date d'effet : 21/09/2020 - Date d'expiration : 20/09/2027

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Édité à Saint-Grégoire, le 01/10/2020.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'exposition par le plomb des peintures ou des matériaux après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâties et les critères d'accréditation des organismes de certification ou Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâties ou Arrêté du 23 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâties et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 juillet 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification. Ou Arrêté du 2 juillet 2018 modifié définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.



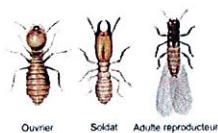
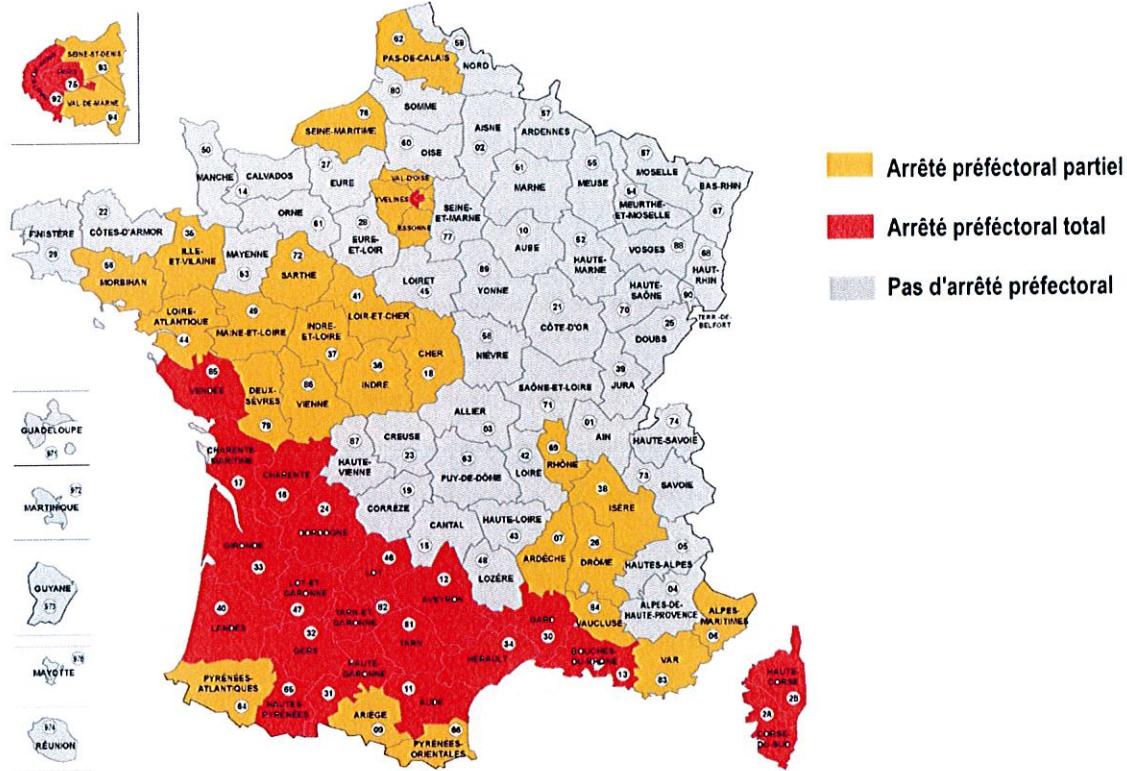
Certification de personnes  
Diagnostiqueur  
Portée disponible sur [www.licert.fr](http://www.licert.fr)

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire



CPE DI FR 11 rev14

## INFORMATIONS SUR LES TERMITES ET AUTRES AGENTS DE DEGRADATION BIOLOGIQUE DES BOIS



Les termites sont des isoptères (4 ailes identiques), appelés aussi faussement fourmis blanches, ils ont une grande cohésion sociale, à l'image des fourmis. Il existe une Reine, un Roi, des ouvriers qui travaillent et des soldats qui protègent la colonie. Lorsque la colonie mère devient trop populeuse, un groupe d'individus s'isole progressivement de la termitière pour créer une nouvelle colonie.

L'apparition d'un essaimage dans la maison, ou à proximité de celle-ci, est un premier indice de la présence d'une colonie de termites souterrains dans les environs.

Les constructions des ouvriers sont caractéristiques et facilement reconnaissables.

Les plus fréquentes sont des galeries-tunnels parcourant

la surface des murs, du bois ou du sol. Elles sont également appelées cordonnets et sont constituées d'un mélange de terre, d'excréments et de salive.

Ce même matériau tapisse les galeries creusées dans le bois, ce qui donne un aspect sale et terreux aux dégâts de termites.

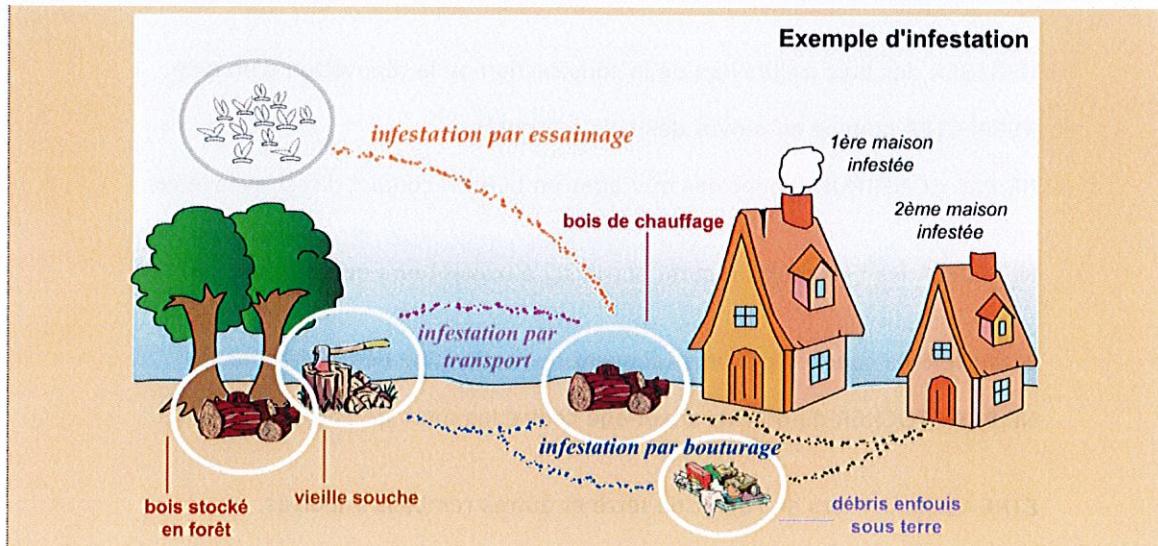
Lorsque la dégradation est avancée, les dégradations peuvent être mises en évidence par une simple pression

exercée sur les pièces de bois évidées, dont l'apparence extérieure est souvent préservée. Le bois dégradé a souvent un aspect feuilleté, les termites ingérant en premier les cernes tendres du bois de printemps, en laissant de côté les cernes plus dures du bois d'été.

Les termites se déplacent également dans les cloisons en plâtre, perçant régulièrement les revêtements muraux de petits trous qu'ils rebouchent avec de la terre. Ces bouchons, parfois gros comme une tête d'épingle, isolés ou non, permettent de diagnostiquer le passage des termites dans les murs.

Enfin, il est possible de détecter la présence de termites en reconnaissant les sons qu'ils émettent lorsqu'ils consomment le bois par l'utilisation de détecteurs acoustiques appropriés.

## PROPAGATION DES TERMITES



## AUTRES AGENTS DE DEGRADATION BIOLOGIQUE DES BOIS

Quelques exemples de parasites du bois, autres que Termites :



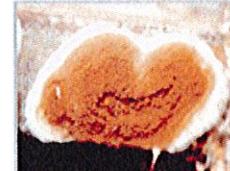
Nom scientifique : *Hylotrupes bajulus* L.

Nom commun :  
*Capricorne des maisons*



Nom scientifique : *Hesperophanes cinereus* Vill.

Nom commun :  
*Capricorne du chêne*



Nom scientifique : *Serpula lacrymans*.

Nom commun :  
*Mérule ou Champignon des maisons*



Nom scientifique : *Anobium punctatum* de geer

Nom commun :  
*Petite vrillette*

## CONSEILS POUR LUTTER CONTRE LES TERMITES AU QUOTIDIEN

- UTILISER des bois traités lors de la construction ou la rénovation d'un bien.
- RESPECTER la mise en œuvre des bois prétraités.
- NE PAS CONSTRUIRE avec des ouvrages en bois en contact direct avec le sol.
- NETTOYER les bois morts restant sur le sol aux alentours de votre terrain.
- ELIMINER les souches d'arbres (souvent point d'origine des infestations).
- NE PAS STOCKER du bois de chauffage contre les murs de votre bâtiment.
- ETRE VIGILANT lors de l'ajout de terre et autres remblais importés.
- RESORBER les infiltrations d'eau ou les sources d'humidité sur les bois d'œuvre
- FAIRE CONTRÔLER régulièrement votre bien.